

VILLE DE CASTRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONSULTABLE :

- Accueil et standard de l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel de Ville
- Bâtiments des services techniques, 3 allées Alphonse Juin
- Centre municipal de l'Arsenal, 1 chemin de la Poudrerie
- Maison des services publics, 110 boulevard Maréchal Joffre
- Mairie annexe de Lameilhé, centre commercial rue François Couperin
- Bibliothèque, 2 avenue du Sidobre
- Bibliothèque annexe, 41 rue Emile Zola

(jours et heures d'ouverture des bureaux)

NB : Le recueil des actes administratifs est édité après chaque séance de Conseil municipal. Au minimum, un recueil est publié chaque trimestre.